



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck NACHTERGAELE, Maire.

Présents : Franck NACHTERGAELE, Pascal LEFEVRE, Daniel THOMAS, Annick FAUVEL, Charline LEBREUILLY, Valérie BACHELARD, Pascal ROUX, Nicolas FAUVEL, Anne-Sophie RIOUL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Roger LIETARD, Jean-Baptiste CAPREDON.

Secrétaire de séance : Danile THOMES.

- ✓ Nombre de membres en exercice : 11
- ✓ Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0
- ✓ Nombre de membres présents : 9
- ✓ Nombre de votants : 9

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

ORDRE DU JOUR

- CONVENTION A.I.P.F
- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
- AFFECTATION DE RESULTAT 2025
- VOTE DES SUBVENTIONS
- AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT
- TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2026
- BUDGET PRIMITIF
- SALLE DES FÊTES
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION A.I.P.F

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'entretien de la commune est réalisé par l'A.I.P.F depuis le 1er janvier 2023.

Il informe le conseil que les tarifs de cette convention n'ont pas été réactualisés depuis cette date. L'A.I.P.F propose une nouvelle convention qui prendra effet au 1er mars 2026, qui pourra être

renouvelée 2 fois par tacite reconduction, elle ne pourra pas excéder la durée de 3 ans (soit le 28 février 2028), pour forfait annuel de 16 573,20 € TTC pour 17 passages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Accepte la proposition de l'A.I.P.F,

Autorise Mr le Maire à signer la convention annuelle pour le montant de 16 573,20 € TTC.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Franck Nachtergaele :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	147 978,37 €	Recettes	166 917,59 €
chap 011 Charges à caractère général	40 580,54 €	chap 013 Atténuations de charges	263,00 €
chap 012 Charges de personnel et frais assimilés	32 067,41 €	chap 70 Produits des services, ventes diverses	662,37 €
chap 014 Atténuations de produits	4 305,11 €	chap 73 Impôts et taxes	24 177,21 €
chap 065 Autres charges de gestion courante	70 772,61 €	chap 731 Impositions directes	80 472,00 €
chap 066 Charges financières	252,70 €	chap 74 Dotations, subventions et participations	58 729,25 €
		Chap 75 Autres produits de gestion courante	2 433,56 €
		chap 77 Produits spécifiques	630,20 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	5 597,98 €	Recettes	10 932,33 €
chap 16 Emprunts et dettes assimilées	5 597,98 €	chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	10 932,33 €

Comme le stipule la loi, le maire sort de la salle et donne pouvoir à Annick Fauvel pour présider le conseil sur ce vote.

Annick Fauvel : Nous pouvons maintenant voter, qui approuve le compte financier unique ? à l'unanimité des présent le conseil approuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents le CFU 2025.

AFFECTATION DE RESULTAT 2025

Franck Nachtergaele donne lecture du tableau suivant :

En section de fonctionnement	
Un résultat de clôture de l'exercice 2024	161 808,31 €
Un résultat positif pour l'exercice 2025	18 939,22 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025	180 747,53 €
En section d'investissement	
Un résultat de clôture de l'exercice 2024	- 9 012,70 €
Un résultat de clôture pour l'exercice 2025	5 334,35 €
Un solde des restes à réaliser en 2025	1 560,00 €
Soit un besoin de financement	5 238,35 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

section d'investissement de l'exercice 2026	
au compte 1068 (recettes)	5 238,35 €
En section de fonctionnement de l'exercice 2026	
le solde au compte 002 (Résultat reporté)	175 509,18 €

Franck Nachtergaele : Est-ce que vous approuvez l'affectation des résultats ? pas d'abstentions ? pas d'avis contraires ? le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, merci.

VOTE DES SUBVENTIONS

Franck Nachtergaele : rappelle au conseil municipal que tous les ans la commune donne une subvention aux associations comme suit et demande au conseil s'il souhaite donner la même subvention pour l'année 2026 à savoir :

- 180 € aux Anciens Combattants,
- 200 € à La Ligue contre le cancer,
- 180 € à l'ADMR,
- 160 € aux Restaurants du Cœur,

Le Conseil Municipal, sous condition que les associations fournissent à la mairie un numéro de SIRET, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des présents, de subventionner pour un montant global de 720.00 € les associations citées ci-dessus,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'une élève pour une participation de la Commune à un voyage scolaire de lycéens à Paris (avec une nuitée) dans le cadre de leur projet professionnel. Monsieur le Maire sollicite le conseil pour cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des présents, d'attribuer et de fixer le montant de la participation à ce voyage scolaire à 80 € TTC pour cette élève résidant dans la commune. Cette subvention sera versée à la famille après le voyage sur présentation d'un justificatif de participation et d'un relevé d'identité bancaire.

AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT

Franck Nachtergaele : je vous demande de délibérer l'autorisation de virement de crédit. Cette autorisation permet à la collectivité d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de

chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Est-ce que vous m'autoriser à faire des mouvements à hauteur de 7,5 % sachant que de toute façon je passe tout en conseil municipal et que vous êtes informés de tout, des avis contraires ? des abstentions ? le conseil approuve à l'unanimité des présents.

Monsieur le maire remercie son conseil pour la confiance qu'il lui accorde et rajoute qu'au vu des travaux avec le logement communal, le conseil risque d'être convoqué plus souvent pour faire le point sur l'avancement du projet et d'éventuel coût supplémentaire qu'il y aura forcément.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2025

Franck Nachtergaele : est-ce que vous souhaitez augmenter les impôts, sachant que nous sommes déjà dans une fourchette assez haute par rapport à ce qui se fait aux alentours. Je vous propose de rester sur le même taux, de ne pas augmenter. L'année dernière nous étions à :

Taxe foncières bâti	39.74 %
Taxe foncière non bâti	44.28 %
Taxe d'Habitation	11.50 %

Nous gardons les mêmes taux ? pas d'avis contraires ? des abstentions ? le conseil approuve à l'unanimité des présents.

BUDGET PRIMITIF

Franck Nachtergaele : budget 2026 si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Le maire énumère les chapitres du budget.

La section d'investissement s'équilibre à 569 842,89 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à 329 557,03 €.

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, le conseil municipal vote à la l'unanimité des présents, le budget primitif 2026 de la commune.

SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les agents non domiciliés à Villy-Lez-Falaise puissent bénéficier du tarif habitant lorsqu'ils louent la salle des fêtes de Villy-Lez-Falaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, adopte la proposition.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Les élections municipales**

Franck Nachtergaele : nous avons établi le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote le 15 mars 2026. Merci de bien vouloir vous positionner.

- **Vente terrain Nicolas FAUVEL :**

Franck Nachtergaele : je vous informe que j'ai rendez-vous le 5 mars chez le notaire pour la vente du terrain que la commune vend à Nicolas FAUVEL.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,
Franck NACHTERGAELE

La secrétaire de Séance
Pascal LEFÈVRE



ANNEXE n°1

Procès-Verbal de la réunion du Conseil du 27 février 2026.

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance du 5 juin 2026 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

NEANT